
Stratégie de plantation d'arbres — Volet urbain — Février 2023

→ Mille Lieux



1

Bref survol et constats

2

Analyse et propositions par secteur

6	Secteur 1	16	Secteur 6
8	Secteur 2	18	Secteur 7
10	Secteur 3	20	Secteur 8
12	Secteur 4	22	Secteur 9
14	Secteur 5	24	Secteur 10 (hors périmètre d'urbanisation)

3

Synthèse et illustration des stratégies de verdissement

26	Carte synthèse des stratégies
28	Illustration des stratégies

Crabtree : un périmètre urbain aux réalités contrastées

Bref historique de la canopée crabtréenne

La municipalité de Crabtree est localisée à un endroit fort stratégique sur le cours de la rivière Ouareau; la force de la rivière a alimenté des moulins dès la seconde partie du 19^e siècle. Au début du 20^e siècle, le développement de l'électricité a formalisé le destin industriel de la communauté naissante de Crabtree. Dès lors, le paysage a pris l'allure d'une petite agglomération industrielle serties dans la riche plaine Lanaudoise. Le développement industriel s'est accéléré avec le passage du chemin de fer. C'est dans ce contexte que la municipalité a officiellement été fondée.

Le paysage d'origine de Crabtree est donc industriel et villageois de nature, en contraste avec la plaine agricole ouverte et productive de la région. L'agglomération a d'abord pris de l'expansion au 20^e siècle au détriment des terres en culture. Des arbres d'alignement ont été soigneusement plantés le long des rues d'origine du village. Plusieurs de ces alignements ont cependant été détruits au cours du 20^e siècle avec la prolifération de l'automobile, qui a entraîné des modifications importantes à la voirie.

Au milieu du 20^e siècle, Crabtree s'est rapidement développée sur les plans résidentiel et commercial. Les premières rues et avenues bordées de bungalows sont apparues, logeant les travailleuses et travailleurs des nombreuses entreprises de la municipalité.

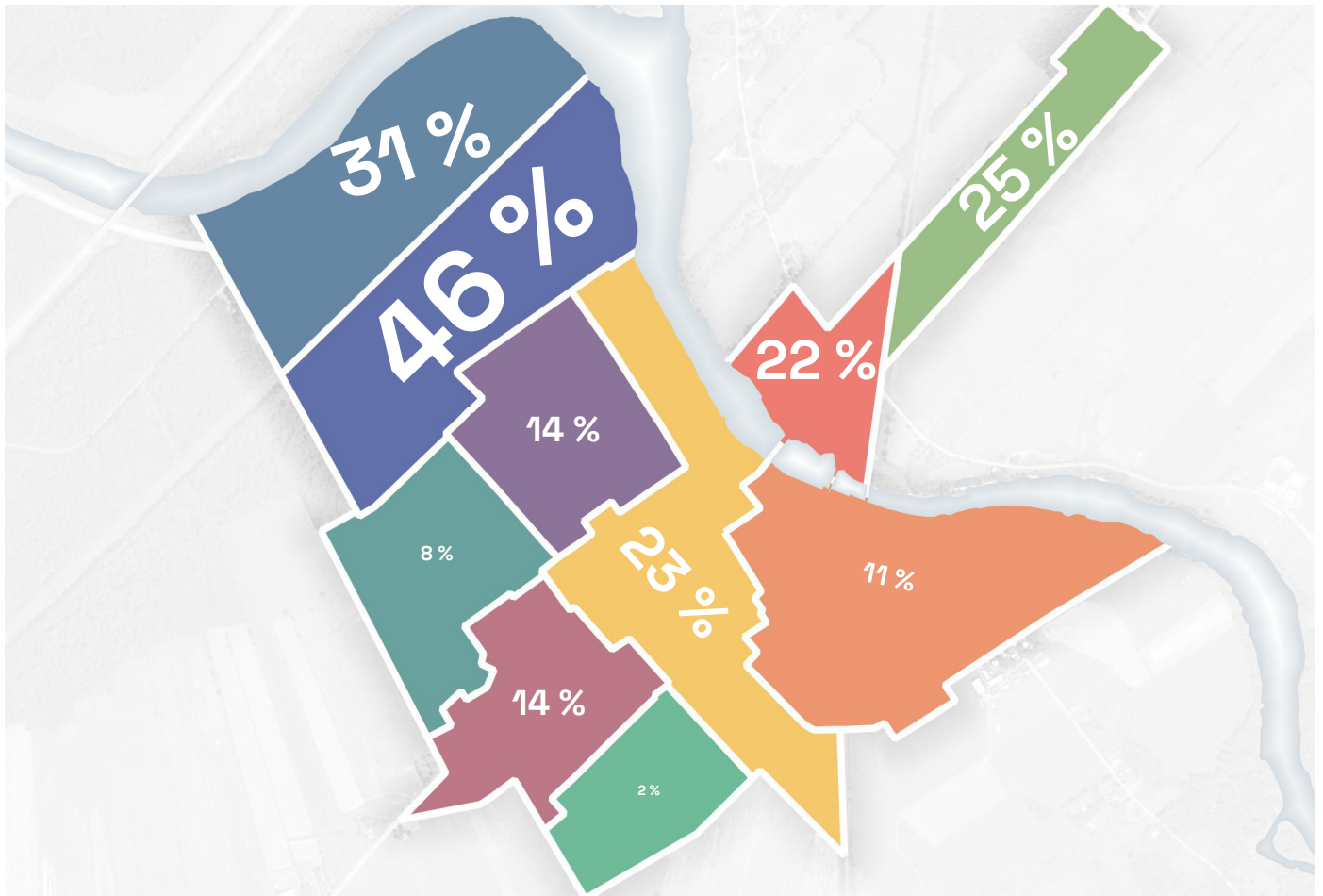
Les rues des années 1950, 1960 et 1970 sont très larges pour faciliter la circulation automobile. Elles se caractérisent par l'absence d'arbres en alignement, mais une végétation aujourd'hui dense et mature sur les terrains résidentiels.

La petite agglomération a ensuite dû s'étendre vers le nord, absorbant une partie de l'ancien bois (aujourd'hui l'Érablière) qui la jouxtait. Un quartier et des rues nouveau genre sont apparus (secteur des 17^e et 18^e rues), caractérisés par leur environnement boisé et leurs maisons rappelant souvent les formes typiques de l'habitat vernaculaire canadien.

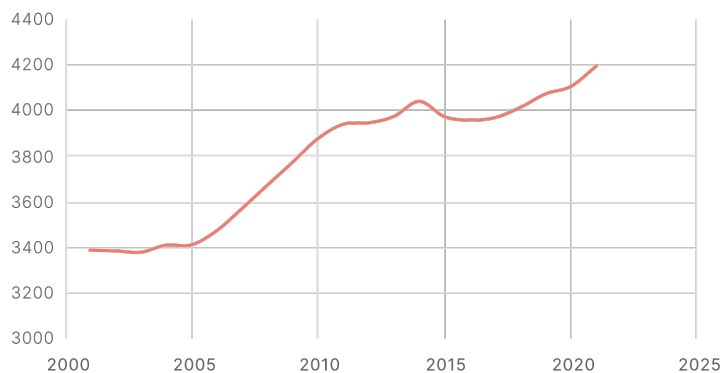
Le début du 21^e siècle a été caractérisé par deux nouvelles phases d'expansion. Entre 2005 et 2011, puis entre 2017 et 2022, de nouveaux quartiers sont apparus. La municipalité, auparavant industrielle et agricole, se suburbanise. Au dernier recensement disponible (2021), 42,7% des travailleurs de Crabtree se rendaient quotidiennement à Joliette ou dans une des banlieues de cette ville (Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, etc.) Les nouveaux quartiers de Crabtree sont, à l'instar de la majorité des quartiers récents, peu végétalisés. Le cadre végétal des nouveaux immeubles de logements collectifs est particulièrement faible, alors que les propriétés unifamiliales se caractérisent par des aménagements horticoles.

Indice de canopée des différents secteurs de Crabtree

La subdivision en secteurs proposée couvre l'ensemble du périmètre urbain de la municipalité en plus des extensions urbaines en zone agricole (îlots déstructurés). Les secteurs sont délimités sur une base typomorphologique, en fonction de leur période de développement, de la forme et du gabarit du cadre bâti, ainsi que du caractère paysager qui leur est propre. Comme un découpage en quartiers n'a pu être fourni à l'équipe, divers documents ont été consultés afin d'identifier les quartiers de Crabtree : procès-verbaux du conseil municipal, articles et monographies de nature historique, articles de journaux.



Population de Crabtree



↑ **Indice de canopée des différents secteurs de Crabtree** Les Mille Lieux / données LIDAR, 2019-2020

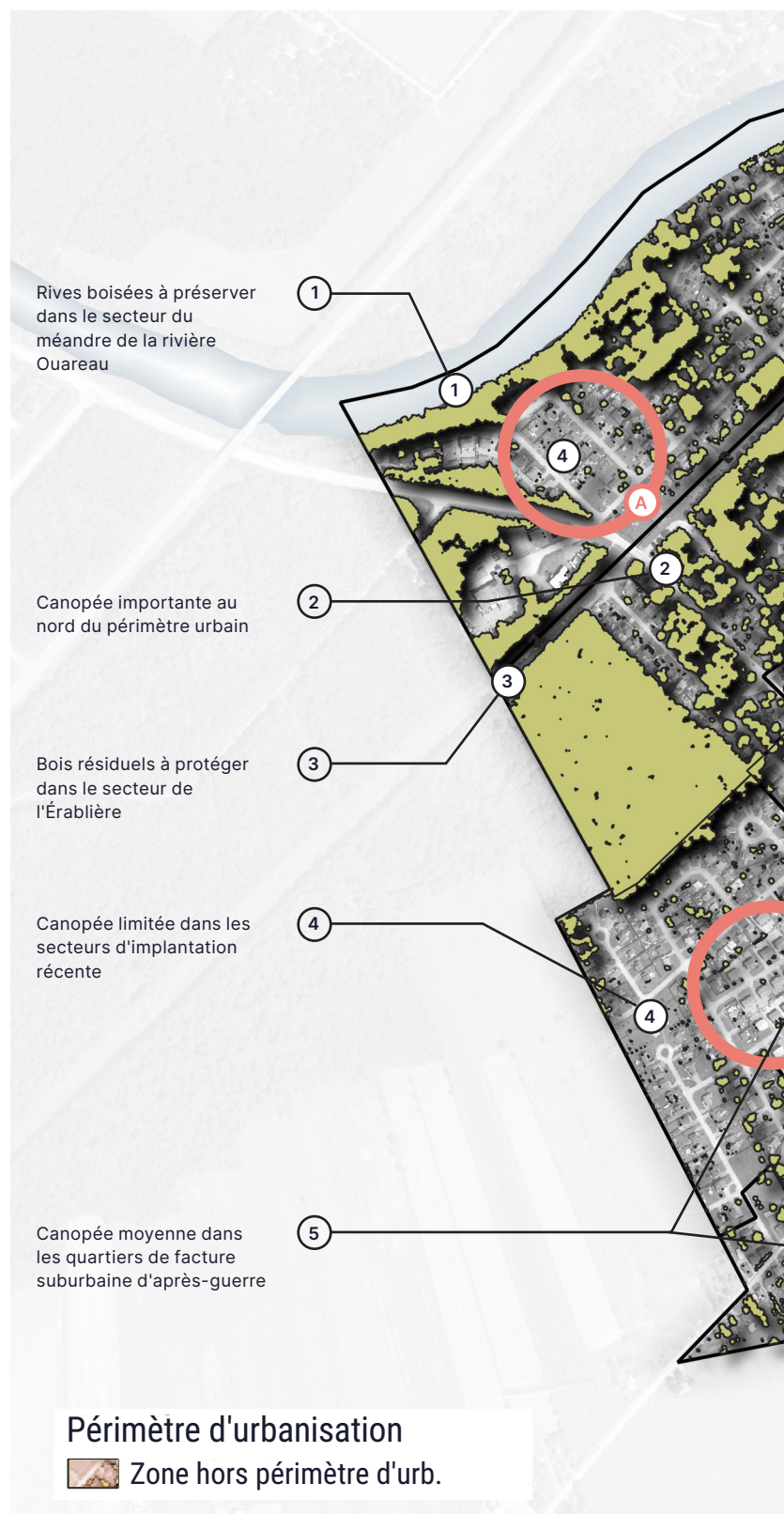
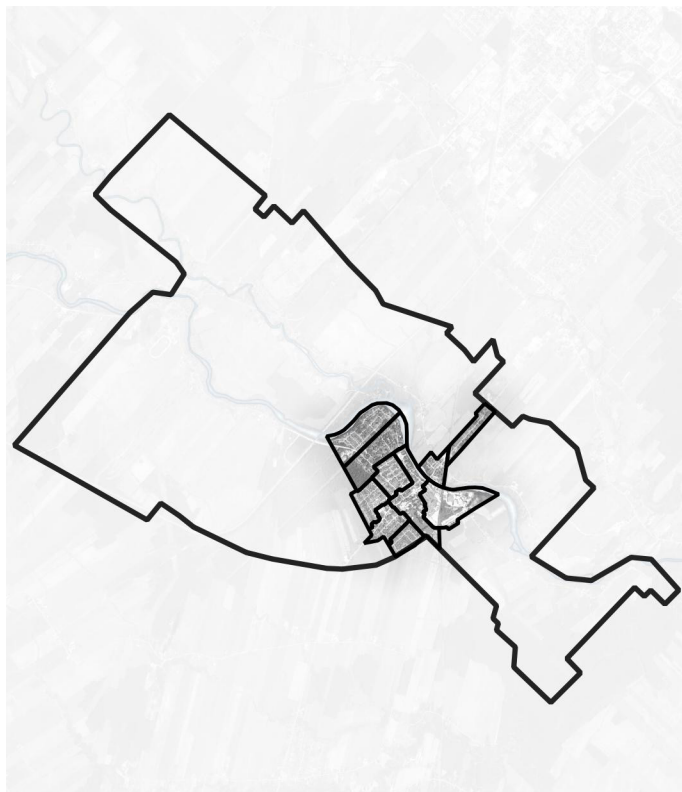
← **Courbe de population de Crabtree, 2001-2021** Données de l'Institut de la statistique du Québec

CONSTATS SUR LA CANOPÉE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE CRABTREE

21,9%

indice de canopée de Crabtree*

* À titre de comparaison, la Ville de Montréal a un indice de canopée de 24,3%



↑ **Ci-haut**
Localisation du périmètre
urbain de Crabtree



1

Secteur 1



Superficie terrestre:
30,0 ha

Canopée:
7,0 ha

Population (2021)*:
360

23,4%

indice de
canopée

Le coeur ancien de Crabtree est sans surprise l'un des secteurs les plus ombragés de la municipalité. Ses rues anciennes en damier sont souvent bordées d'arbres matures, et les terrains des résidences présentent plus souvent un aménagement végétalisé. Le secteur présente encore plusieurs potentiels d'augmentation de la canopée. Les terrains institutionnels et les espaces publics constituent le principal potentiel. Les rives à risque de mouvements de sol de la rivière Ouareau, derrière les résidences de la 1^{re} Avenue, gagneraient aussi à être reboisées.

→ **Ci-contre**
*Ambiance, coeur villageois
de Crabtree*
Les Mille Lieux

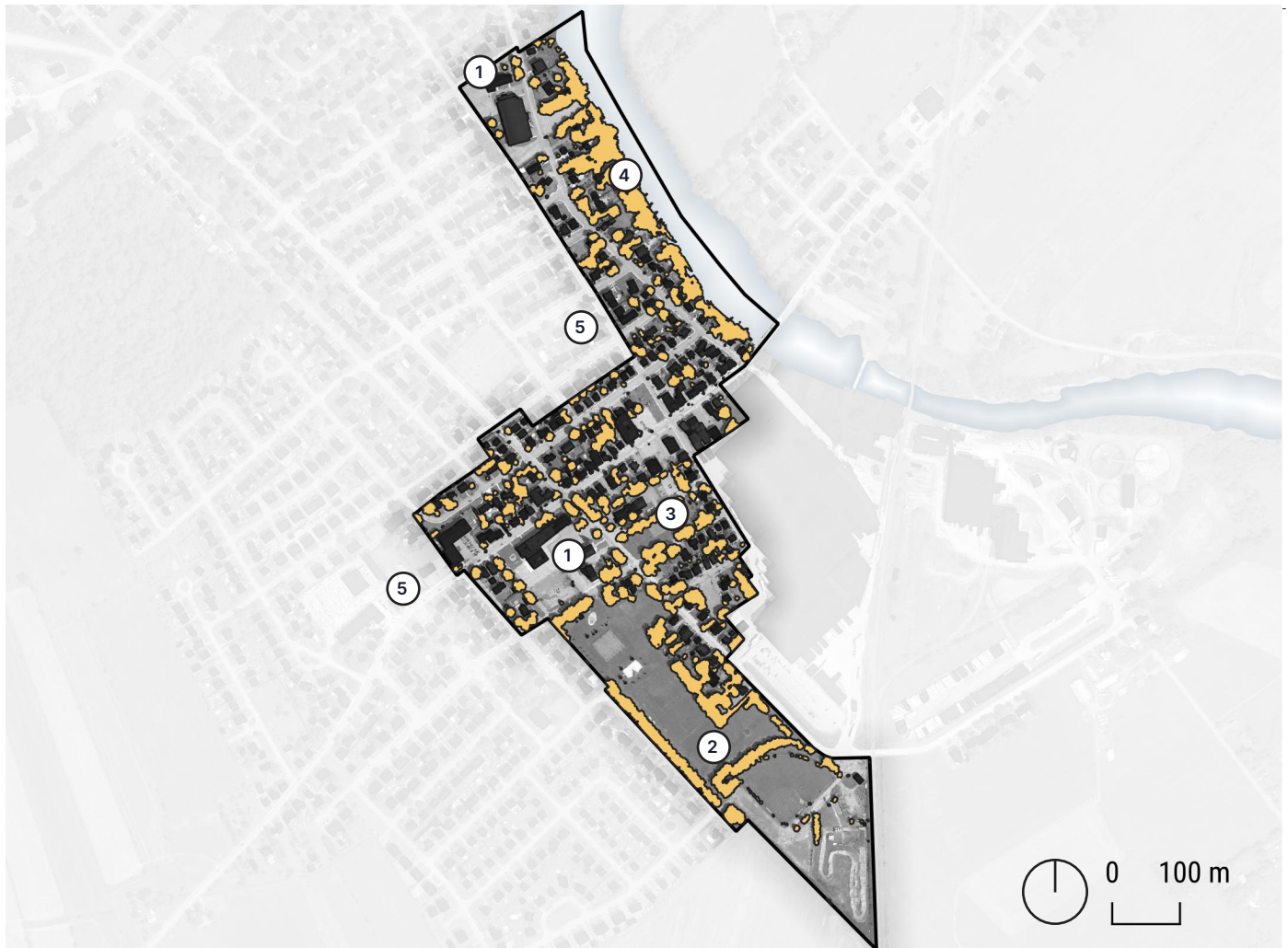
→ **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 1*
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Terrains d'institutions (église, aréna, bibliothèque, école primaire)	Pelouses et stationnements pouvant être réduits	Possibilité d'un projet type «Sous les pavés» (école, stationnement de l'église) Possibilité de plantation dense autour des bâtim.
2	Secteur du parc à chiens (municipal)	Terrain entre le parc à chiens et le terrain de balle	Terrain de 0,7 hectare propice à l'implantation d'une mini-forêt, d'une forêt nourricière ou encore d'une pelouse arborée; Stratégie proactive de remplacement des arbres
3	Parc Edwin-Crabtree (municipal)	Pelouses libres autour de la halle d'évènements et de marché	Plantation d'arbres (stratégie de mini-forêts ou de pelouse arborée) en conservant un cône visuel dégagé de la halle vers le clocher de l'église; Stratégie proactive de remplacement des arbres
4	Terrains résidentiels le long de la Ouareau (privé)	Rive de la rivière Ouareau sujette à des mouvements de terrain	Incitatifs aux propriétaires fonciers riverains pour végétaliser (arbres, arbustes) le bas du talus de la berge de la rivière Ouareau
5	Rues et avenues (municipal)	Routes dont la chaussée fait 11,5 à 12 mètres de largeur	Récupération d'une bande de 4 à 4,5 mètres d'un côté pour noues végétalisées (fossé aménagé pour traiter les eaux de ruissellement) <u>et</u> plantation d'arbres de rue



2

Secteur 2



Superficie terrestre:
33,5 ha

Canopée:
3,7 ha

Population (2021)*:
~10

11,0%

indice de
canopée

Marqué par les installations de la Kruger, un enchevêtrement de voies ferrées de service et de vastes surfaces minéralisées vouées à accueillir l'activité industrielle, ce secteur présente l'un des indices de canopée les plus faibles du périmètre urbain de Crabtree. L'essentiel de la canopée se retrouve en berge de la rivière Ouareau, une situation souhaitable compte-tenu de sa situation en zone de contrainte propice aux glissements de terrain. L'essentiel des initiatives propices à l'augmentation de la canopée dans ce secteur passera par l'action potentielle de propriétaires privés.

→ **Ci-contre**
*Ambiance, secteur
industriel*
Google Street View

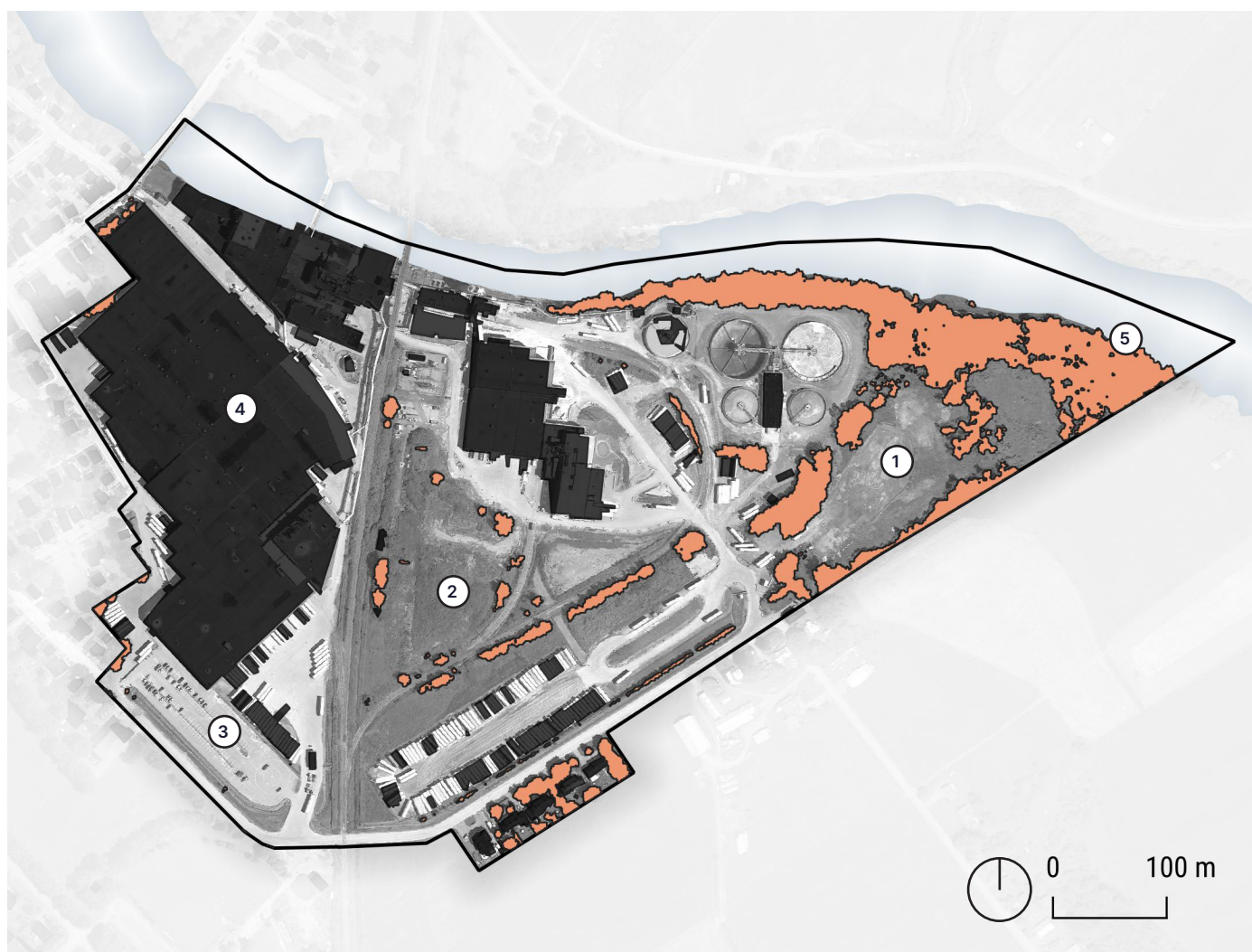
→ **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 2*
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Terrain vacant (privé)	Terrain industriel	Potentiel de végétalisation complète (plantation d'essences feuillues indigènes)
2	Terrain vacant (privé)	Terrain industriel enclavé entre des accès ferroviaires	Potentiel de végétalisation en plusieurs strates (herbacées, arbustes, arbres)
3	Stationnement de la Kruger (privé)	Stationnement industriel	Potentiel de verdissement du stationnement (noues, arbres) selon les contraintes et besoins Potentiel de végétalisation de la bande gazonnée
4	Usine Kruger (privé)	Toit de l'usine	Potentiel d'aménagement d'une toiture verte extensive (ex. sédums)
5	Berge végétalisée (municipal / privé)	Berge de la rivière Ouareau	S'assurer de la protection de la canopée existante (au niveau municipal)





Secteur 3



Superficie terrestre:
9,9 ha

Canopée:
2,1 ha

Population (2021)*:
110

21,6%

indice de
canopée

Véritable porte d'entrée de Crabtree, le secteur du Pont présente une apparence bigarrée marquée par la mixité des types d'habitations, les différentes époques de construction et les différentes typologies résidentielles et commerciales. Il s'agit d'un secteur présentant déjà un bon couvert végétal, particulièrement le long de la rivière Ouareau et du chemin Saint-Michel. Les quartiers plus récents et certaines infrastructures privées fortement minéralisées gagneraient cependant à voir leur canopée augmenter, de manière à augmenter la qualité de vie, mais aussi à créer un lien visuel unificateur dans un secteur autrement hétéroclite.



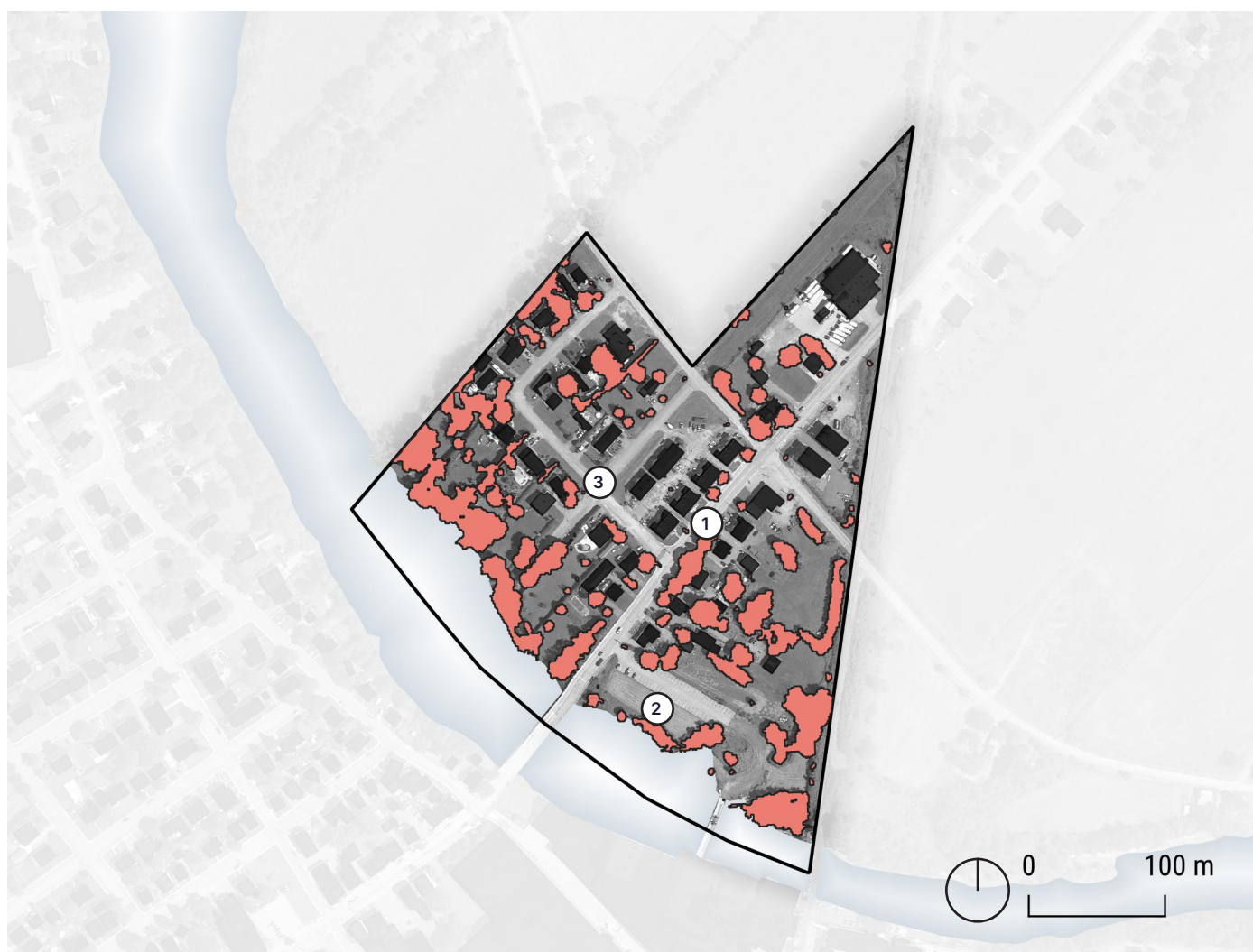
→ **Ci-contre**
Ambiance, secteur du Pont
Google Street View

→ **Page suivante**
Carte de la canopée,
secteur 3
Les Mille Lieux

PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Chemin Saint-Michel (entre ch. Rivière-Rouge et pont) (municipal)	Entrée de ville nord-est de Crabtree	Alignements d'arbres de part et d'autre Aménagement de saillies aux intersections
2	Stationnement de la Kruger (privé)	Stationnement en surplomb de la berge	Potentiel de végétalisation de la pente en berge (sumacs vinaigriers, cornouillers, etc.) Potentiel de végétalisation du stationnement
3	Rues Forget et Majeau (municipal)	Emprises municipales de part et d'autre des deux rues	Potentiel d'utilisation de l'emprise des deux rues pour végétalisation des fossés (essences tolérantes à l'eau, à faible déploiement)



4

Secteur 4



Superficie terrestre:
16,5 ha

Canopée:
2,3 ha

Population (2021)*:
450

14,0%

indice de
canopée

De l'autre côté de la ville, la 8^e Rue, prolongation urbaine du chemin Sainte-Marie, passe des champs à la ville en l'espace d'un kilomètre, dans un mixte résidentiel et commercial. Les rues plus anciennes de ce secteur sont larges et présentent un réel potentiel d'augmentation de la canopée urbaine. Le secteur présente un indice de canopée relativement faible auquel il serait possible de remédier par la simple présence d'alignements d'arbres en bordure des rues.

→ **Ci-contre**
*Ambiance, secteur de la
8e Rue*
Google Street View

→ **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 4*
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	8 ^e Avenue et 6 ^e Rue (municipal)	Rues locales très larges (10,3 m. sans compter la piste cyclable)	Récupération de 2,8 m entre la piste cyclable et la chaussée afin de planter des arbres d'alignement (interdire le stationnement sur rue)
2	8 ^e Rue (municipal /provincial)	Entrée de ville sud-ouest de Crabtree	Alignements d'arbres (idéalement du côté sud) Aménagement de saillies aux intersections
3	9 ^e Avenue (municipal)	Emprise municipale de rue sans arbre	Potentiel d'alignement d'arbres du côté sud-ouest de la 9 ^e Avenue, entre la 2 ^e Rue et la 6 ^e Rue
4	OMH de Crabtree (institutionnel)	Terrain arrière (intersection de la 6 ^e Avenue S. et de la 4 ^e Rue O.)	Potentiel d'aménagement d'une mini-forêt ou forêt nourricière en collaboration avec les résidents





Secteur 5



Superficie terrestre:
17,4 ha

Canopée:
2,5 ha

Population (2021)*:
475

14,4%

indice de
canopée

Ce secteur de Crabtree présente une facture architecturale et urbanistique plutôt uniforme; sur de larges rues et avenues ouvertes dans les décennies d'après-guerre (1945 à 1960), on retrouve des alignements de bungalows de brique ou de pierre typiques de ces époques. La largeur des voies de circulation présente aujourd'hui un potentiel important d'augmentation de la canopée urbaine. Des réaménagements en ce sens permettraient aussi de bonifier l'expérience piétonne de proximité. Au coeur du secteur se trouve le cimetière Sacré-Coeur de Crabtree, dont la configuration permettrait la création d'allées piétonnes bordées d'arbres.

→ **Ci-contre**
Ambiance, secteur du
Cimetière
Les Mille Lieux

→ **Page suivante**
Carte de la canopée,
secteur 5
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Cimetière Sacré-Coeur-de-Jésus (institutionnel)		Poursuite des efforts de végétalisation par la plantation d'arbres d'alignement le long des allées (maximisation de la canopée)
2	Rues locales (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e et 15 ^e Rues, 3 ^e Av.) (municipal)	Rues locales de grande largeur (12,5 m)	Potentiel de récupération d'une bande de 2m (si stationnement sur rue conservé) pour arbres d'alignement, ou jusqu'à 5m pour plantation d'alignements d'arbres et création de noues végétalisées
3	2 ^e Avenue (entre les 10 ^e et 13 ^e Rues) (municipal)	Rue locale de grande largeur	Récupération d'une bande de 2m pour implanter un alignement d'arbres et des saillies végétales aux intersections
4	5 ^e Avenue (municipal)	Avenue locale étroite dont l'emprise n'est pas plantée	Implantation d'un alignement d'arbres dans l'emprise municipale du côté sud-ouest de la rue





Secteur 6



Superficie terrestre:
31,6 ha

Canopée:
14,6 ha

Population (2021)*:
490

46,2%

indice de
canopée

Le secteur le plus arboré de Crabtree a été implanté dans une vaste érablière, dont le bois résiduel a été conservé et aménagé en parc (parc de l'Érablière-de-Crabtree). Les résidences du secteur ont été implantées au cœur d'arbres matures préservés. Il s'agit d'un secteur à fort indice de canopée, mais où on retrouve tout de même quelques petits potentiels de bonification, principalement le long des emprises publiques des rues locales. Fait important, le réseau viaire du secteur est généralement de largeur inférieure à celui des quartiers développés au 20^e siècle.

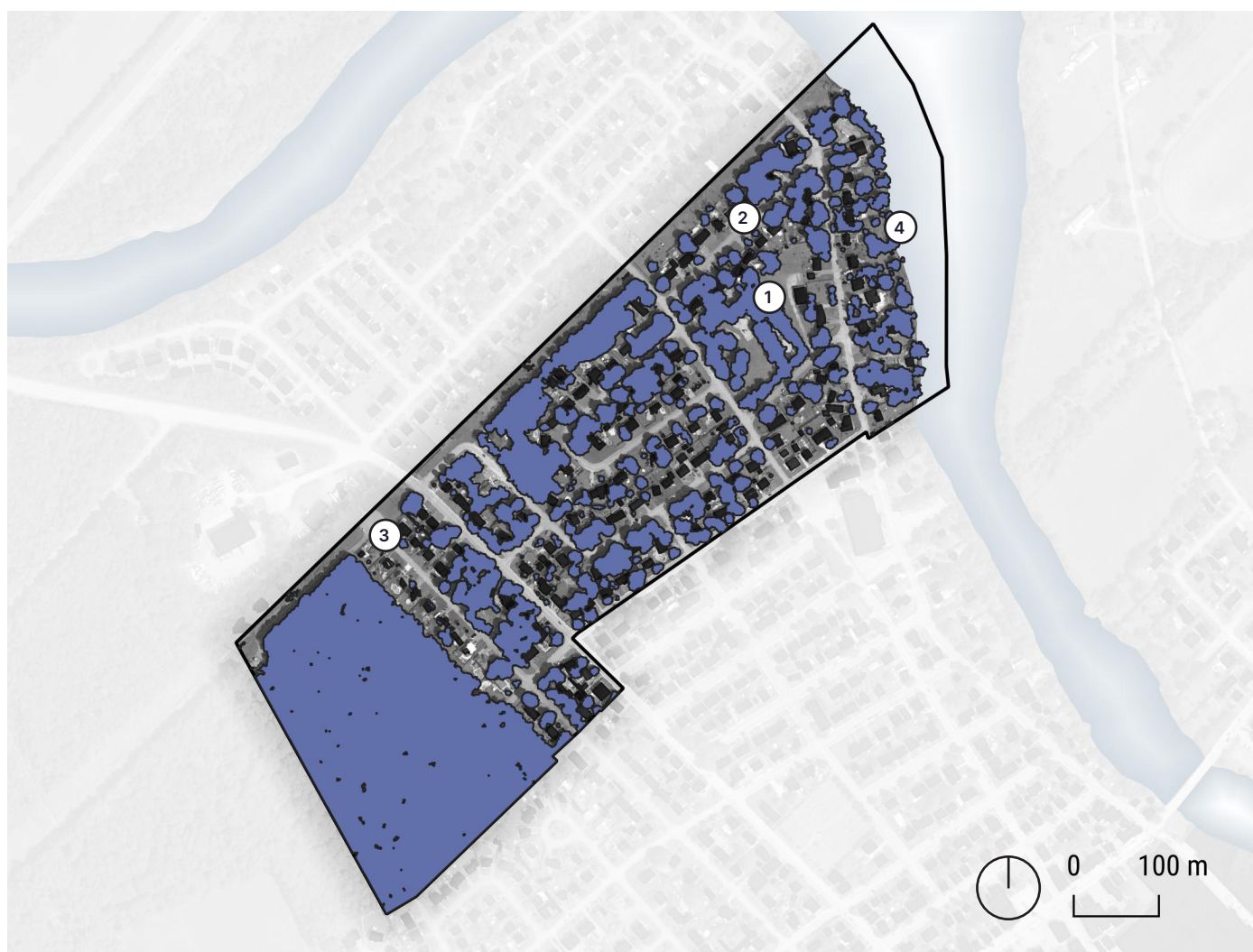
- **Ci-contre**
Ambiance, secteur de l'Érablière
Les Mille Lieux
- **Page suivante**
Carte de la canopée, secteur 6
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Parc Armand-Desrochers (municipal)	Parc à forte canopée	Stratégie proactive de remplacement des arbres (plantation de jeunes arbres intercalés aux plus anciens); Potentiel de végétalisation du terrain du garage derrière le parc
2	19 ^e Rue (municipal)	Rue locale mince dont l'emprise n'est pas plantée	Implantation d'un alignement d'arbres dans l'emprise municipale du côté sud-est de la rue
3	5 ^e Avenue (municipal)	Avenue locale mince dont l'emprise n'est pas plantée	Implantation d'un alignement d'arbres dans l'emprise municipale du côté sud-ouest de la rue
4	Berge de la rivière Ouareau (privé)	Berges résidentielles anthropisées	Incitatifs aux propriétaires fonciers riverains pour végétaliser (arbres, arbustes) le bas du talus de la berge de la rivière Ouareau





Secteur 7



Superficie terrestre:
28,3 ha

Canopée:
8,7 ha

Population (2021)*:
420

30,5%

indice de
canopée

De facture un peu plus récente que le secteur voisin (6), le secteur 7 présente néanmoins un indice de canopée fort dans le contexte crabtreen. Les développements dans l'ancienne érablière (infrastructures routières, industrie) ont eu pour effet de morceler les milieux naturels. Les rues du centre du quartier, établies récemment, sont aussi exemptes de canopée. Toutefois, la canopée souvent mature des jardins à l'arrière des résidences contribue à la végétalisation du secteur. Enfin, la rivière Ouareau constitue un important vecteur de maintien et de propagation du couvert boisé.

→ **Ci-contre**
Ambiance, secteur Val-Ouareau
Google Street View

→ **Page suivante**
Carte de la canopée, secteur 7
Les Mille Lieux



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	3 ^e Avenue E., 3 ^e Avenue O., 4 ^e Avenue (municipal)	Avenues locales minces dont l'emprise n'est pas plantée	Alignement d'arbre côté nord-est (3 ^e Av. E.) Alignements d'abres de part et d'autre sur l'em- prise municipale (3 ^e Av. O, 4 ^e Av.)
2	Secteur de la 2 ^e Avenue (municipal)	Avenue et rues locales minces dont l'emprise n'est pas plantée	Alignement d'arbre côté sud-est (22 ^e Rue) Alignements d'abres de part et d'autre sur l'em- prise municipale (21 ^e Rue, 2 ^e Av.)
3	Berge de la rivière Ouareau (privé)	Berges résidentielles an- thropisées	Incitatifs aux propriétaires fonciers riverains pour végétaliser (arbres, arbustes) le bas du talus de la berge de la rivière Ouareau
4	Berge végétalisée (municipal / privé)	Berge de la rivière Ouareau	S'assurer de la protection de la canopée existante (au niveau municipal)





Secteur 8



Superficie terrestre:
17,2 ha

Canopée:
1,4 ha

Population (2021)*:
265

8,1%

indice de
canopée

Le secteur 8 est caractérisé par une alternance de secteurs plus anciens et denses au sud, et plus récents et extensifs au nord et à l'ouest. Il s'agit d'un secteur à très faible indice de canopée, bien que la présence du parc de l'Érablière-de-Crabtree et la présence de chemins d'accès vers celui-ci convient un sentiment de proximité à la forêt. Les principales perspectives d'augmentation de la canopée résident dans l'aménagement des emprises routières locales et la mise en valeur des espaces publics.

- **Ci-contre**
*Ambiance, secteur
Montée-des-Bois
Les Mille Lieux*
- **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 8
Les Mille Lieux*



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Parc de la 9 ^e Avenue (municipal)	Parc de facture récente présentant une vaste superficie de pelouse	Potentiel de renaturalisation du cours d'eau (sinuosité et végétation) Potentiel d'augmentation de la canopée (bois urbain)
2	10 ^e Rue et 11 ^e Rue O. (municipal)	Rues à forte densité dépourvues de couvert végétal	Plantation systématique d'arbres d'alignement des deux côtés de la voie publique, sur l'emprise municipale
3	9 ^e Avenue (municipal)	Rues résidentielles étroites et récentes dont l'emprise n'est pas plantée	Potentiel d'alignements d'arbres de part et d'autre sur l'emprise municipale
4	Extrémité des 6 ^e et 9 ^e Avenues (municipal)	Terre-pleins des ronds-points finaux des deux rues	Potentiel d'aménagement de mini-forêts sur les ronds-points Potentiel de réduction à une voie de circulation à sens unique de 4m autour des ronds-points





Secteur 9



Superficie terrestre:
11,4 ha

Canopée:
0,2 ha

Population (2021)*:
225

1,9%

**indice de
canopée**

Le secteur 9 s'est développé au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, le quartier est presque développé à sa pleine capacité. On remarque une différence notable entre les aménagements résidentiels monofamiliaux et multifamiliaux; les premiers sont souvent bien pourvus en arbres et arbustes, bien que ceux-ci soient jeunes, alors que les seconds sont généralement dépourvus de végétation. L'aménagement des emprises publiques pourrait remédier à cette relative absence de végétation, et le temps fera aussi son oeuvre en conférant de la maturité aux aménagements privés. Le secteur présente pour l'instant les caractéristiques d'un îlot de chaleur.

→ **Ci-contre**
*Ambiance, secteur
Terrasses-du-Charme
Les Mille Lieux*

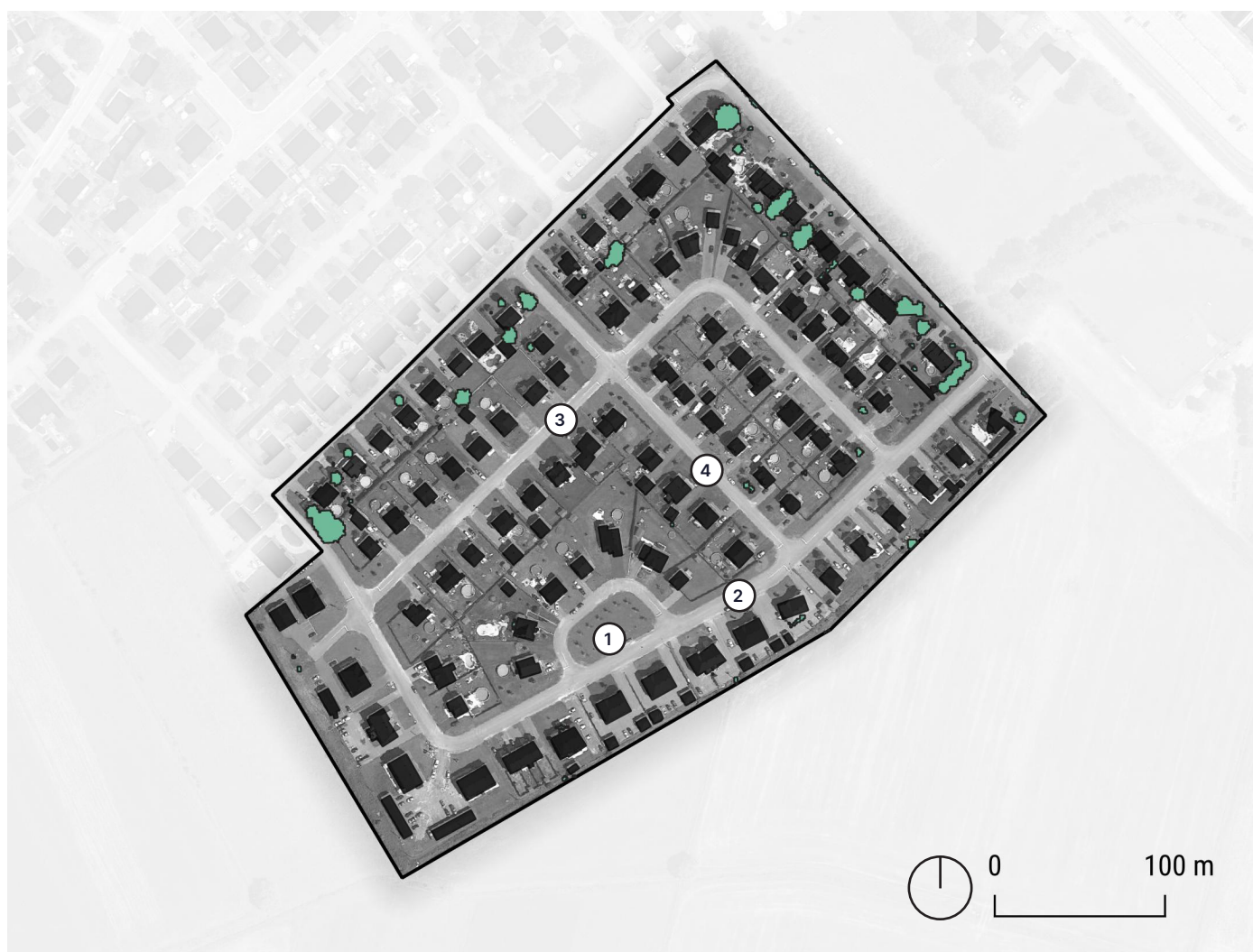
→ **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 9
Les Mille Lieux*



PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Terre-plein de la 2 ^e Rue (municipal)	Terre-plein avec jeune alignement d'arbres	Potentiel de végétalisation complète (pelouse arborée ou mini-forêt) Potentiel de réduction de la voie de circulation à 7m (3,5m de circulation, 2,5m de stationnement)
2	2 ^e Rue (municipal)	Rue de haute densité, relativement large, dont l'emprise n'est pas plantée	Plantation systématique d'arbres d'alignement des deux côtés de la voie publique, sur l'emprise municipale Potentiel d'interdiction de stationnement, de réduction de la chaussée à 7m et récupération de 2m pour noue végétalisée et/ou saillies
3	3 ^e Rue / 7 ^e Avenue (municipal)	Rues résidentielles minces et récentes dont l'emprise n'est pas plantée	Potentiel d'alignements d'arbres de part et d'autre sur l'emprise municipale
4	8 ^e Avenue (municipal)	Rue résidentielle mince et récente dont l'emprise n'est pas plantée	Potentiel d'alignements d'arbres de part et d'autre sur l'emprise municipale



10

Secteur 10



Superficie terrestre:
13,2 ha

Canopée:
3,3 ha

Population (2021)*:
~50

24,7%

indice de
canopée

Le secteur 10, localisé hors du périmètre d'urbanisation, correspond principalement à l'îlot déstructuré no. 12 figurant au plan d'urbanisme. Il s'agit d'une entrée de ville dont la caractéristique principale est de présenter un développement résidentiel quasi-continu depuis la limite de la municipalité jusqu'au cœur du village. Il s'agit d'un secteur passablement boisé dans le contexte crabtréen. La grande superficie des lots résidentiels a permis l'implantation d'aménagements paysagers assez arborés.

→ **Ci-contre**
*Ambiance, secteur du
chemin Saint-Michel*
Google Street View

→ **Page suivante**
*Carte de la canopée,
secteur 10*
Les Mille Lieux



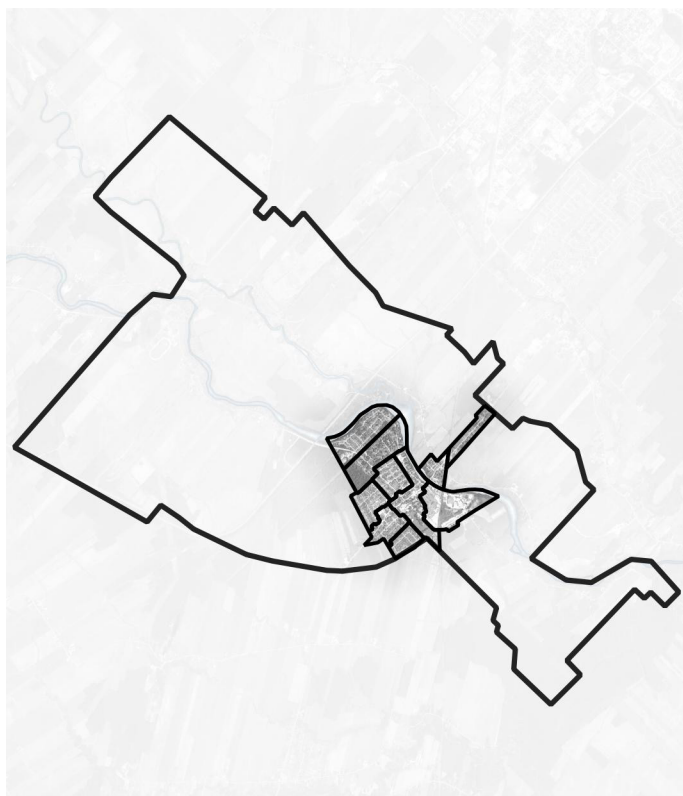
PONTENTIEL DE VÉGÉTALISATION

— SITES PROPICES, DU PLUS AU MOINS FAVORABLE

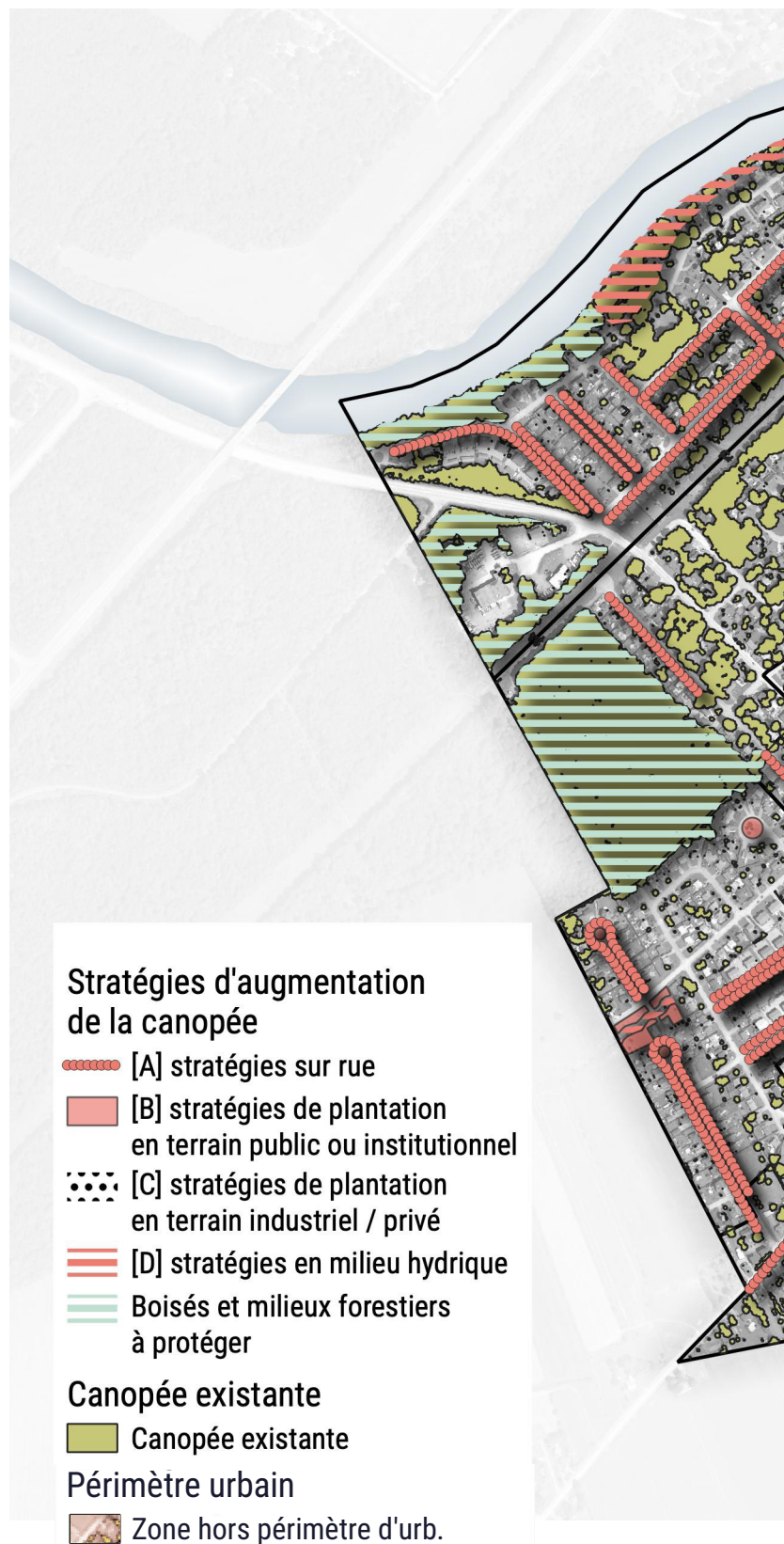
N°	LOCALISATION	DESCRIPTION	STRATÉGIE POSSIBLE
1	Chemin Saint-Michel (municipal)	Voie municipale rurale en îlot déstructuré	Potentiel d'alignement d'arbres du côté nord-ouest du chemin, à l'intérieur de l'emprise municipale
2	Propriétés résidentielles (privé)	Résidences le long du che- min Saint-Michel	Incitation aux propriétaires fonciers à planter davantage d'arbres sur leur propriété (ex. don d'arbres annuel de la municipalité), particulière- ment pour les immeubles locatifs

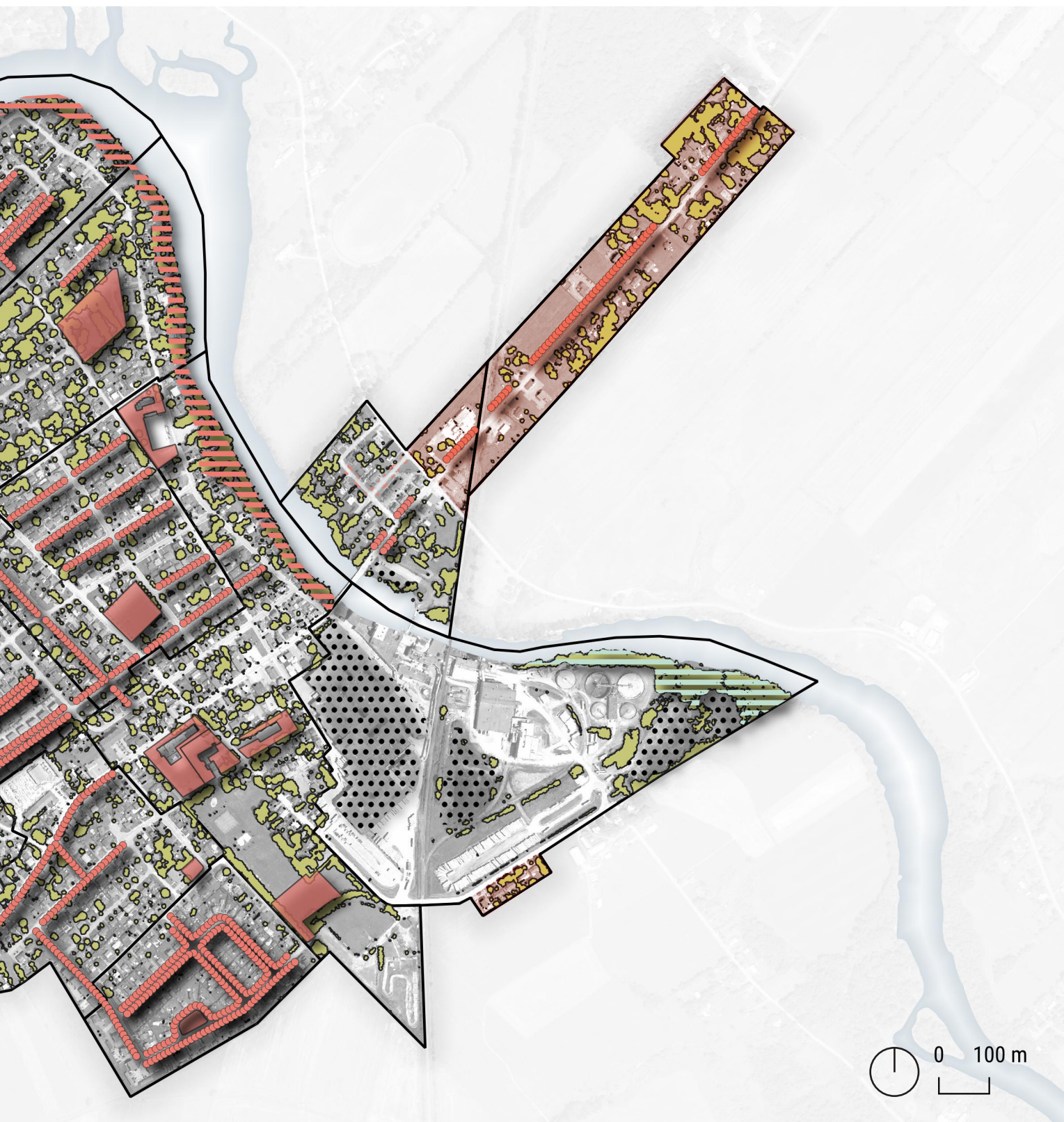


SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'AUGMENTATION DE L'INDICE DE CANOPÉE



↑ **Ci-haut**
Localisation du périmètre
urbain de Crabtree





↑ Carte de localisation des
stratégies d'augmentation
de la canopée

ILLUSTRATION DES STRATÉGIES DE VÉGÉTALISATION SUGGÉRÉES

[A] STRATÉGIES SUR RUE

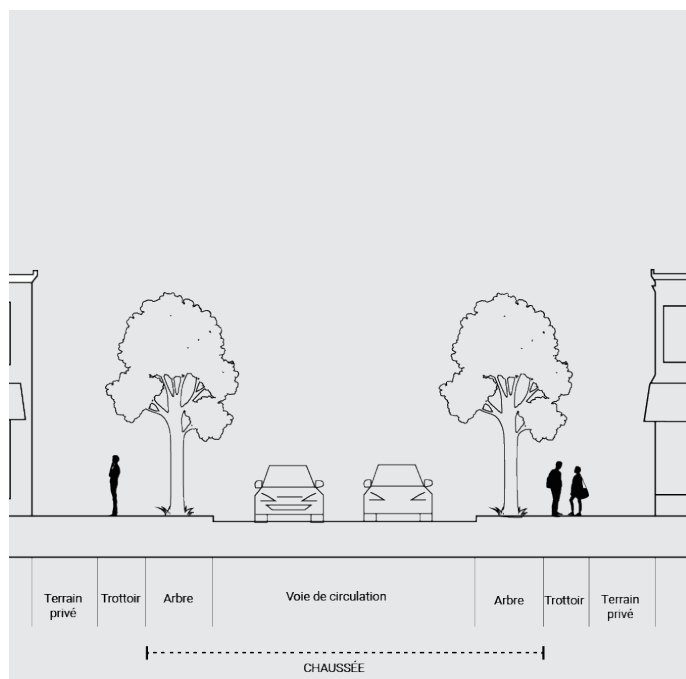
[A1]

Implantation d'alignements d'arbres, 2 côtés de la rue

Lieux potentiels :

Chemin Saint-Michel (secteur du Pont)

Stratégie consistant à la création d'alignements d'arbres de part et d'autre de la rue en empiétant sur l'espace présentement occupé par la chaussée. Cette stratégie peut être déployée sur des rues larges où l'infrastructure de distribution d'électricité ne viendrait pas gêner la croissance des arbres.



[A2]

Implantation d'alignement d'arbres, 1 seul côté de la rue

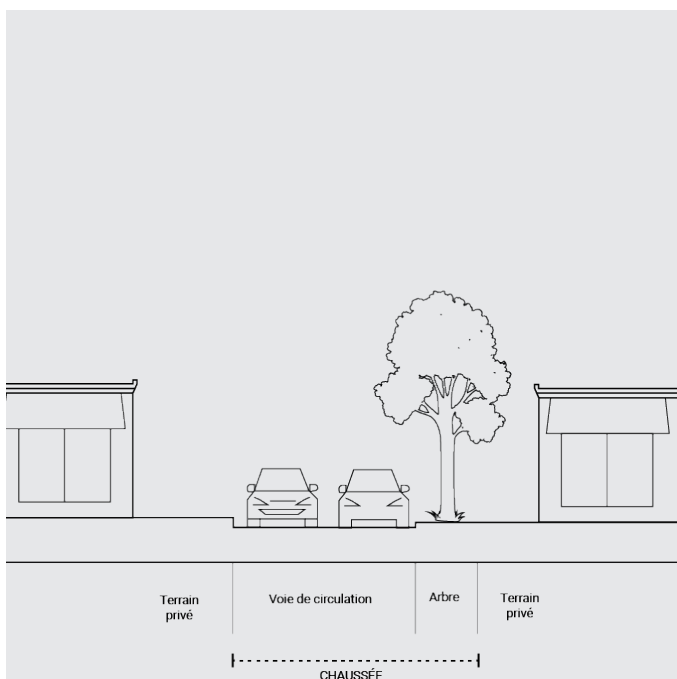
Lieux potentiels :

10e, 11e, 13e, 14e et 15e Rues (secteurs 1 et 5)

2e Av. (entre la 10e et la 13e); 3e Av.; 9e Av. (secteur 4);

8e Rue (secteur 4)

Stratégie consistant à la création d'alignements d'arbres d'un seul côté de la rue en empiétant sur l'espace présentement occupé par la chaussée (2m de bitume enlevé). Le côté privilégié est celui exempt d'infrastructures de distribution de l'électricité. Cette stratégie peut être déployée sur des rues larges où on souhaite conserver une voie de stationnement.



[A3]**Implantation d'alignement d'arbres, 1 seul côté de la rue et de noues végétalisées**

Lieux potentiels :

10e, 11e, 13e, 14e et 15e Rues; 3e Avenue

Stratégie A2 à laquelle on ajoute un élément : consiste à la création d'un alignement d'arbres d'un côté de la rue en empiétant sur l'espace présentement occupé par la chaussée (4 à 5m de bitume prélevé en tout). Le côté privilégié est celui exempt d'infrastructures de distribution de l'électricité. Cette stratégie peut être déployée sur des rues larges où on ne souhaite pas conserver de voie de stationnement. La Ville de Granby au Québec est l'un des chefs de file du déploiement des noues. L'aménagement type fait généralement passer la largeur de la chaussée de 12 à 7 mètres.



← Schéma de principe qui illustre la stratégie [A1]

← Schéma de principe qui illustre la stratégie [A2]

↑ Noue végétale plantée à Granby *Collectivités viables / Ville de Granby*

→ Piste cyclable aux Pays-Bas *Bicycle Dutch, sur YouTube*

[A4]**Implantation d'un alignement d'arbres en tampon le long d'une piste cyclable existante**

Lieux potentiels :

6e Rue (secteur 4) et 8e Av. (secteur 4)

Stratégie consistant à prélever une bande de 2 à 3 mètres d'asphalte le long de la piste cyclable actuelle afin d'y aménager un long lit de plantation qui accueillera des arbres de rue à déploiement limité ou colonnaire. Éviter les essences d'arbres à fruits. Ne pas planter à moins de 15m d'une intersection (excepté végétation basse).



ILLUSTRATION DES STRATÉGIES DE VÉGÉTALISATION SUGGÉRÉES

[A] STRATÉGIES SUR RUE

[A5]

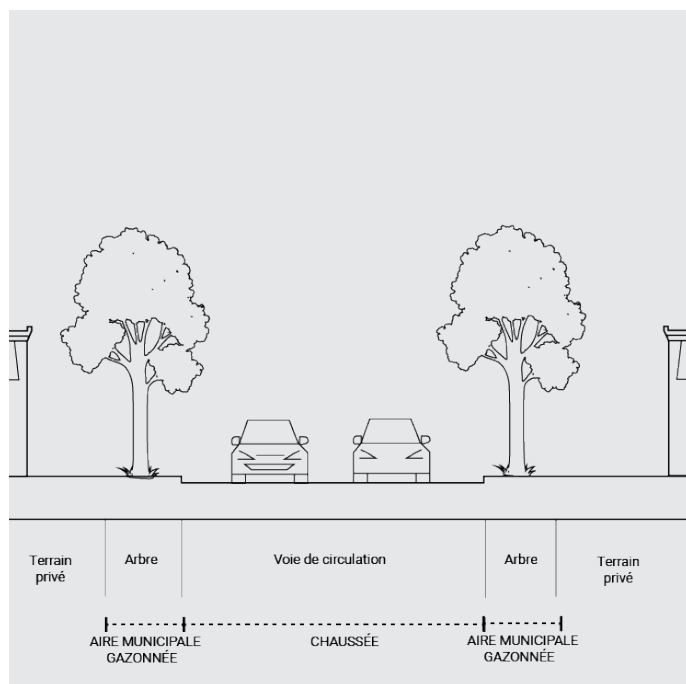
Implantation d'alignements d'arbres, 2 côtés de la rue, sur emprise municipale gazonnée

Lieux potentiels :

2e Av., 3e Av. Ouest, 4e Av. et 21e Rue (secteur 7);

9e Av. (secteur 8); 2e Rue, 3e Rue, 7e Av. et 8e Av. (secteur 9)

Stratégie visant à tirer profit des emprises municipales déjà gazonnées le long des rues résidentielles. Ces emprises ont souvent l'apparence d'un prolongement des cours avant des résidences. La stratégie A5 consiste, dans les rues où la disposition des infrastructures le permet, à créer deux alignements d'arbres de part et d'autre de la rue, de manière à augmenter la canopée au maximum. S'applique généralement aux rues plus minces des quartiers récents où les réseaux de distribution passent en arrière-cour.



[A6]

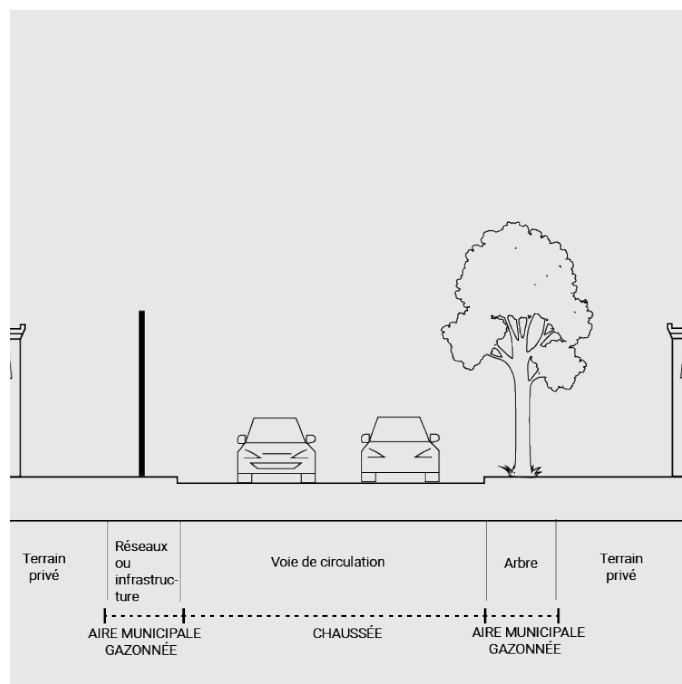
Implantation d'alignement d'arbres, 1 seul côté de la rue, sur emprise municipale gazonnée

Lieux potentiels :

5e Av. (secteurs 5 et 6); 19e Rue (secteur 6);

3e Av. Est et 22e Rue (secteur 7); ch. Saint-Michel (secteur 10)

Stratégie identique à A5, mais déployée d'un seul côté de la rue, sur les rues où les réseaux de distribution d'électricité ou autres infrastructures ne permettent pas deux alignements.



[B] STRATÉGIES DE PLANTATION EN TERRAIN PUBLIC OU INSTITUTIONNEL

[A7]

Implantation de saillies aux intersections

Lieux potentiels :

Ch. Saint-Michel (secteur 3); 2e Rue (secteur 9)

Toute autre voie de circulation achalandée

Les saillies de trottoirs servent à végétaliser les intersections tout en les rendant plus sécuritaires. Elles consistent à récupérer l'équivalent d'une ou deux cases de la voie de stationnement sur les deux rues de l'intersection afin de les planter. Cette infrastructure réduit la distance de traversée piétonne tout en augmentant la visibilité pour les automobilistes aux croisements de rues.



← Schéma de principe qui illustre la stratégie [A5]

↑ Saillie végétale dans un quartier de Laval
L'Écho de Laval

← Schéma de principe qui illustre la stratégie [A6]

→ Forêt nourricière de St-Ubalde, dans Portneuf
Design Ecologique

[B1]

Implantation de forêts nourricières

Lieux potentiels :

Secteur du parc à chiens; OMH de Crabtree

Les forêts nourricières sont des projets à caractère collectif pilotés par des communautés, associations ou groupes de citoyens. Elles consistent en un aménagement productif et comestible caractérisé par l'alternance d'essences d'arbres, d'arbustes et de plants fructifères ou maraîchers généralement vivaces. La forêt nourricière prend l'aspect d'un parc public où toutes et tous peuvent venir s'approvisionner. Elles nécessitent un terrain de bonnes dimensions



ILLUSTRATION DES STRATÉGIES DE VÉGÉTALISATION SUGGÉRÉES

[B] STRATÉGIES DE PLANTATION EN TERRAIN PUBLIC OU INSTITUTIONNEL

[B2]

Implantation de mini-forêts

Lieux potentiels :

Secteur du parc à chiens; Parcs Edwin-Crabtree et de la 9e Avenue; Rond-point et terre-plein de la 2e Rue et de la 6e et 9e Av.; OMH de Crabtree; site du garage du parc A.-Desrochers.

Les mini-forêts sont de très petits boisés denses créés par la plantation d'arbres et d'arbustes à une densité d'environ 3 plants par mètre carré. Leur caractère dense leur confère un usage de naturalisation plutôt que de fréquentation. Elles peuvent être implantées sur de petits terrains. Le déploiement de ce type de stratégie mise sur la plantation d'essences indigènes. En fonction du choix d'essences, la mini-forêt peut revêtir un caractère esthétique marqué.



[B3]

Implantation de pelouses arborées

Lieux potentiels :

Secteur du parc à chiens et parc Edwin-Crabtree

Les pelouses arborées sont un aménagement que l'on retrouve souvent et typiquement dans les grands parcs. Le parc Armand-Desrochers en est d'ailleurs un bon exemple. Il s'agit simplement de planter des arbres à grand déploiement, de manière espacée, dans l'espace de manière à générer une bonne canopée.



[B4]**Implantation d'alignements d'arbres sur terrains institutionnels**

Lieux potentiels :

Cimetière de Crabtree

De jeunes alignements d'arbres sont déjà perceptibles au cimetière de Crabtree. Toutefois, il serait possible de marquer les allées du cimetière par des alignements supplémentaires de manière à créer un espace arboré. De nombreux cimetières ont créé de tels aménagements en favorisant, par exemple, des essences d'arbres remarquables à la manière d'un arboretum. Les espèces indigènes sont à privilégier.



- ← **Mini-forêt de Verdun**
Ville de Montréal
- ← **Pelouse arborée du parc Victoria à Granby**
Tourisme Granby & Région

- ↑ **Cimetière Mount Hermon à Sillery (Québec)**
Patrimoine culturel du Québec
- **Exemple de schéma de principe d'un aménagement pour l'énergie solaire passive**
Repéré à : <http://pro-eco-conseil.fr/Articles/Conception-bioclimatique.php>

[B5]**Implantation de végétation dense autour de bâtiments publics ou institutionnels**

Lieux potentiels :

Église, école primaire, aréna, bibliothèque

Stratégie consistant en la plantation d'arbres feuillus, d'arbustes et, lorsque le revêtement le permet, de grimpantes sur les terrains d'institutions, le long des bâtiments. L'intérêt des arbres feuillus est énergétique : la défeuillaison automnale permet aux bâtiments de bénéficier de la chaleur passive du soleil lors du temps froid. De nombreux arbres à petit déploiement et types d'arbustes indigènes se prêtent à ce genre d'aménagement.

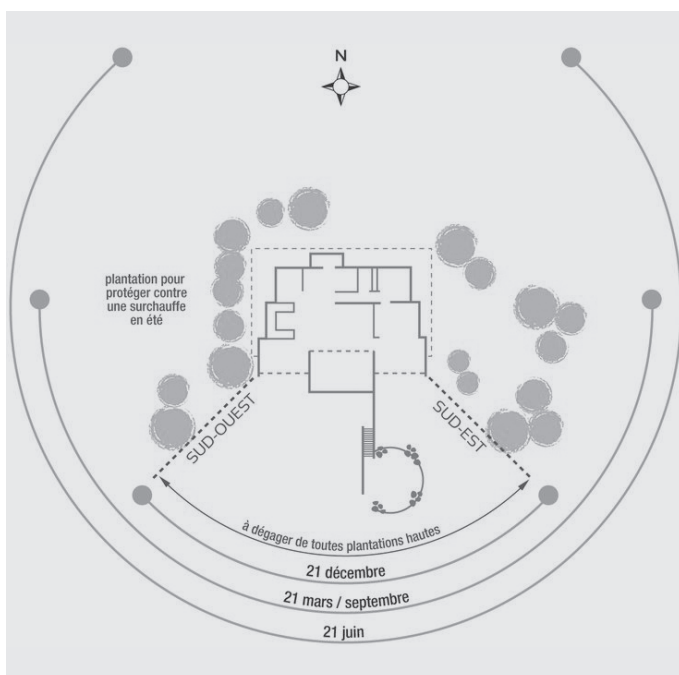


ILLUSTRATION DES STRATÉGIES DE VÉGÉTALISATION SUGGÉRÉES

[B] STRATÉGIES DE PLANTATION EN TERRAIN PUBLIC OU INSTITUTIONNEL

[B6]

Implantation de projets de type « Sous les pavés »

Lieux potentiels :

École primaire; Stationnement de l'église

« Sous les pavés » est un programme généralement piloté par les conseils régionaux de l'environnement qui consiste en l'enlèvement d'une centaine de mètres carrés d'asphalte, le plus souvent dans les cours d'école, afin de les remplacer par des surfaces perméables et des arbres. Les élèves, parents d'élèves et enseignants, sous la direction de l'organisme qui pilote, sont invités à imaginer leur cour (ou terrain) et à prendre part à l'enlèvement du bitume auprès de professionnels.



[B7]

Stratégie proactive de remplacement des arbres

Lieux potentiels :

Parcs Armand-Desrochers, Edwin-Crabtree et plateau sportif

Cette stratégie consiste simplement à planter régulièrement, entre les arbres matures présents dans les parcs, des arbres jeunes, de manière à assurer une relève aux arbres matures qui devront éventuellement être coupés. La stratégie implique la prévision d'un budget en arbres de remplacement ainsi que de cibler les lieux les plus stratégiques pour la déployer. Les 3 sites identifiés ci-haut semblent prioritaires, mais à terme, il serait idéal que cette stratégie s'applique aussi à tous les alignements d'arbres municipaux.



[C] STRATÉGIES DE PLANTATION EN TERRAIN INDUSTRIEL / PRIVÉ

[C1]

Végétalisation complète de terrains vacants

Lieux potentiels :

Terrain industriel du secteur 4e Av./ch. Beauséjour

Ce terrain est déjà enceint par un boisé et une friche arbustive sur 3 côtés. La stratégie de végétalisation complète consiste en la plantation d'arbres indigènes héliophiles (par exemple, peuplier, bouleau) à intervalle régulier sur l'ensemble du site, en prenant soin de protéger les jeunes spécimens des animaux. La forêt et la friche croîtront simultanément et, à terme, engendreront une jeune forêt.



← **Projet «Sous les pavés»,**
école G.-E.-Cartier,
Longueuil Les Mille Lieux /
CRE Montérégie

← **Remplacement de
canopée**
Arbres Canada

↑ **Reboisement à Québec**
Québec Hebdo / Ville de
Québec

→ **Décontamination par les
saules à Montréal**
Daniel Blanchette-
Pelletier, Radio-Canada

[C2]

Végétalisation pour amélioration de la qualité des sols

Lieux potentiels :

Terrain enclavé de la Kruger près du chemin de fer

La végétalisation des terrains industriels peut, lorsque nécessaire, viser la décontamination à long terme, en plus d'augmenter la superficie forestière. Ce terrain est localisé entre différentes voies ferroviaires de service. Il existe de nombreuses stratégies de phytoremédiation qui peuvent être combinées, selon les recommandations d'experts (phytoextraction ou phytorestauration). Par exemple, dans le cas où un sol était contaminé, une technique de décontamination par plantation d'essences ligneuses à forte croissance permettrait d'envisager un développement industriel ou résidentiel dans le futur, moyennant la disposition responsable des végétaux dégagés pour accueillir ce développement.



ILLUSTRATION DES STRATÉGIES DE VÉGÉTALISATION SUGGÉRÉES

[C] STRATÉGIES DE PLANTATION EN TERRAIN INDUSTRIEL / PRIVÉ

[C3]

Implantation de toitures vertes extensives

Lieux potentiels :

Usine Kruger et bâtiments municipaux

Un toit vert extensif peut être déployé sur de grandes structures industrielles planes. Le bâtiment doit d'abord être apte à recevoir la charge associée au toit vert. Généralement, une toiture végétale extensive consiste en un substrat assez mince (moins de 15 cm) et des essences végétales indigènes herbacées ou graminées très rustiques (aster, solidago, asclepiade, onagre, potentille, campanule, etc.)



[D] STRATÉGIES EN MILIEU HYDRIQUE

[D1]

Implantation de végétation en berge, sur terrains résidentiels ou industriels

Lieux potentiels :

Terrains privés des secteurs 1, 2, 6 et 7

Stationnement de la Kruger (secteur 3)

Cette stratégie consiste en l'incitation des propriétaires privés riverains à végétaliser le talus de pente de leur terrain le long de la rivière Ouareau, que ce soit par la plantation d'arbres (via le don d'arbres annuel de la municipalité) ou par l'implantation organisée de stratégies de lutte à l'érosion (par exemple par stratégie de pieux et de plantation en rive), avec l'accompagnement des organismes environnementaux locaux.



↑ **Plantation en berge à Magog**
Ville de Magog

→ **Fossé végétalisé à St-Augustin-de-Desmaures**
Association du lac Saint-Augustin

← **Toit vert d'un entrepôt de la STM à Montréal**
Toits Vertige

→ **Recréation de méandres à Genève, en Suisse**
Ville de Genève

[D2]**Végétalisation des fossés**

Lieux potentiels :

Fossés des rues Forget et Majeau (secteur 3)

Le périmètre d'urbanisation de Crabtree comprend encore quelques rues qui sont drainées par des fossés. Il s'agit d'un excellent moyen de drainage. Toutefois, l'espace occupé par les fossés gagnerait à être végétalisé à l'aide d'essences herbacées ou arbustives afin de favoriser les pollinisateurs et la biodiversité en général. L'implantation d'herbacées ne contribuera pas à augmenter la canopée. Elle apporte toutefois de nombreux avantages écologiques en plus d'être relativement facile d'entretien, par exemple, à l'aide d'une fauche aux 2 ans.

**[D3]****Reprofilage et végétalisation du cours d'eau Granger**

Lieux potentiels :

Cours d'eau du parc de la 9e Avenue

Le parc de la 9e Avenue comporte un petit cours d'eau probablement d'origine agricole. Afin d'augmenter la canopée et de favoriser la biodiversité, tout en favorisant la décantation et l'absorption des polluants hydriques dans le sol, il pourrait être intéressant de recréer des méandres pour ce ruisseau.



